

Réunion du 03 juillet 2020

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Véronique HELLEUX, maire.

Présents : Mme HELLEUX, M.LORMEAU, Mme FOUCHÉ, M.FLEURIEL, Mmes PEZOT, RICOUX, RODRIGUEZ, M.POPRAWSKI, Mme TRIBOTTÉ, M.LAUNAY, Mme FLAIRE, M.MARTIN, Mme LUCAS

Excusés avec pouvoir : M.GARNIER a donné pouvoir à M.FLEURIEL, M.DUPONT a donné pouvoir à Mme FOUCHÉ.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.
Mme FOUCHÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Aux termes de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Il peut toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, déléguer tout ou partie de ses attributions au maire. Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune. Les domaines de compétence pouvant être délégués par le Conseil Municipal sont énoncés à l'article L 2122-22 du CGCT.

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, pour la durée du mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales
- 2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- 8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal
- 9° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal
- 10° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune : elle a notamment pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

En délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal propose une liste de 24 contribuables et le directeur des finances publiques en choisit 12 (6 titulaires et 6 suppléants) :

Jeanne EON, Bernard COLASSE, Rémi LE DÉAN, Huguette BONNEVILLE, Claude LIGER, Odile BLOISE, Laurent BUSSON, Serge CHARPENTIER, Jacques MOTTIER, Alexandra LE BOSSÉ, Didier TOUROUDE, Jeannine DE GUISE, Agnès BOUCHER, Stéphanie BRUNET, Claude MARCHAND, Sylvie FOURNIER, Christian POUSET, Jacques VIRLOUVET, Reine-Mercedes

RICOUX, Gérard FLEURIEL, Louissette FOUCHÉ, Dominique LORMEAU, Hubert MARTIN, Gérard GARNIER.

Tirage au sort des jurés d'Assises

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort des jurés d'assises : Madame Laurence Larcopage, Messieurs Marc Soyer et Emmanuel Bailleul ont été désignés.

Renouvellement d'un contrat « Parcours Emploi Compétences »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler ce contrat pour un an.

Divers

- Madame Le Maire souhaite que les délégués aux différents organismes l'informent lorsqu'ils sont convoqués à une réunion et souhaite un compte rendu
- La charte de l'élu local et un fascicule intitulé « Votre commune » sont distribués aux conseillers
- Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, Orne Métropole a demandé à la mairie de renvoyer un courrier aux administrés qui n'avaient pas élagués leur haie ; or certaines parcelles avaient déjà été nettoyées mais le département n'était pas au courant (un coupon réponse devait lui être retourné). Ces personnes ne doivent pas tenir compte de cette relance.

Tour de table

→ Monsieur Lormeau

- Une présentation succincte du budget 2020 et la situation des comptes arrêtés au 30 juin 2020 sont présentés aux conseillers
- La commission des travaux a visité :
 - les locaux de l'ancienne école : en bon état, salles occupées par les associations, 2 logements inoccupés, chaudière vétuste
 - un logement locatif du moulin vacant : peintures et papiers peints à refaire car vétustes
 - l'atelier municipal : le syndicat des eaux enlèvera son matériel en septembre, un arbre est à abattre, une barrière doit être posée et le bâtiment est à réhabiliter
 - la maison des jeunes, la médiathèque, le musée Ségur
- La mairie va envoyer un dossier à l'architecte des Bâtiments de France sur le projet de remplacement de la passerelle de la forge
- Le revêtement de l'allée du Stade va être refait par la CDC entre le 8 et le 9 juillet
- Le maçon n'a toujours pas fait les travaux à la forge
- Une personne serait intéressée par acheter le terrain situé au bout du Moulin, elle doit faire une proposition
- La passerelle située au moulin a été supprimée suite aux travaux réalisés par le Syndicat de la Risle

→ Madame Fouché

- La commission « vie associative » s'est réunie vendredi 26 juin en présence des Présidents d'association afin d'organiser le forum prévu samedi 05 septembre au gymnase
- La commission « communication » se réunira afin de préparer le bulletin municipal de la rentrée
- La médiathèque en partenariat avec la MDO organisera un spectacle dans le cadre du festival « Racont'Arts » mercredi 14 octobre
- Le centre de loisirs sera ouvert du lundi 06 au vendredi 31 juillet

→ Monsieur Fleuriel

- Une rencontre avec la lieutenant de Gendarmerie a eu lieu afin de mettre en place des actions pour lutter contre les incivilités

→ Madame Pezot

- Un habitant des logements Orne Habitat dépose de plus en plus d'encombrants sur sa pelouse et déborde sur le domaine public

→ **Madame Ricoux**

- A-t-on pensé à faire quelque chose pour les masques jetés par terre ? Réponse : la commission « communication » pourrait rédiger un flyer à distribuer dans les boîtes aux lettres
- Où en est la maison médicale ? Réponse : les travaux devraient être terminés à la fin du mois de juillet. Madame Le maire a recontacté le médecin pressenti, elle attend sa réponse. Monsieur Marting et madame Josset, conseillers départementaux, proposent d'aider la commune en cas de besoin.

→ **Monsieur Launay**

- Des déchets « toxiques » sont brûlés alors que c'est interdit

→ **Madame Rodriguez**

- L'Assemblée Générale de la Forge est prévue samedi 19 septembre pour les journées du patrimoine avec un pique-nique

→ **Monsieur Poprawski** a assisté à la réunion du Te61

→ **Madame Tribotté**

- Est-ce qu'un ralentisseur est prévu rue du Souchet lors de sa réfection car des voitures roulent beaucoup trop vite ?

→ **Madame Flaire** a assisté :

- A la réunion du Syndicat d'eau du Percher ; le réseau d'eau potable va être remplacé rue du Souchet
- A la réunion de préparation du centre de loisirs ; le protocole Covid19 est assez contraignant

→ **Monsieur Martin**

- Les trottoirs et les caniveaux sont à nettoyer

Prochain conseil prévu vendredi 11 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.